

CERTIFICAT CAISSE CONGES PAYES RECTIFIE

Par **LHOMME ARTOIS**, le **28/07/2016** à **15:06**

Bonjour

A la signature du certificat de caisse de congès payés rempli par mon employeur je me suis aperçu d'erreurs, je lui ai demandé de rectifier, il l'a fait le 8 juillet mais à ce jour toujours des erreurs (trop heures maladie de déclaré 35 heures de différence, alors que je lui demontre par tout les moyens que 140+35h = 175h et non 210 HEURES comme il le déclare. Quand je lui demande il me dit que c'est fait mais malheureusement quand j'appelle la caisse de congès me disent que rien n'est rectifier et que tout depénd de l'employeur.

J'aimerais savoir si je peux lui imposer de me redonner le duplicata du certificat rectifié caisse congès payés (car actuellement rien entre les mains hormis le premier qui est faux) ainsi je pourrais lui démontrer que aucun rectification n'est faite.

cela devient très pesant

Cordialement

Par P.M., le 28/07/2016 à 16:27

Bonjour,

La bonne foi voudrait que l'employeur vous délivre un duplicata de certificat rectifié s'il prétend l'avoir transmis directement comme il l'a fait pour celui d'origine...